



Commune de VENANSON
Département des ALPES-MARITIMES

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCERNANT L'EXPLOITATION DE LA VACHERIE DE SALÈS

Dans sa volonté de préserver le pastoralisme et encourager la production locale de produits traditionnels, la commune de VENANSON souhaite confier l'exploitation de sa vacherie communale dite « Vacherie de Salès » sise route de la Colmiane, dans le cadre d'un **BAIL RURAL À FERME**.

DESCRIPTION DU LOT. En la commune de VENANSON, Département des ALPES MARITIMES, la ferme VACHERIE DE SALES consistant en **bâtiments d'habitation et d'exploitation** et **terres de diverses natures** telles qu'elles figurent au cadastre communal, comme suit : SECTION D 848 d'une contenance totale de 8240m² (0,824ha). Telle que la dite vacherie existe avec toutes ses dépendances sans exception ni réserve et sans garantie de contenance.

ESPÈCE ADMISE. VACHES LAITIÈRES à l'exclusion de toute autre espèce, y compris les chiens de protection de troupeau.

TYPE DE CONTRAT : BAIL RURAL À FERME

DURÉE MINIMALE de 9 ANNÉES à compter du 15/06/2026(saison pastorale du 15 avril au 31 octobre)

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Autorisation d'exploiter si soumis au contrôle des structures. Production de produits fromagers avec possibilité de vente sur place. Respecter les limites du pâturage et les voies de circulation. Expérience professionnelle. Garantir l'entretien du site. Respect des normes sanitaires, environnementales.

FERMAGE : 1800 € annuel selon le tarif en vigueur selon l'arrêté préfectoral du 14/10/2025 fixant la variation annuelle des indices pour la révision des anciens prix des fermages et la valeur des points pour l'établissement des nouveaux prix des fermages.

DOSSIER DE RÉPONSE : Dossier à télécharger sur le site de la mairie de Venanson (venanson.fr) Fournir une lettre de candidature manifestant l'intérêt et le projet d'exploitation, l'expérience du candidat, le statut juridique de l'exploitant, le nombre d'animaux concernés et toutes information jugée utile pour la complétude du dossier de candidature. Étude des dossiers selon règlement des consultations.

DÉLAI DE RÉPONSE : 15 JOURS à COMPTER du 21 MAI 2026 (date d'affichage en Mairie et sur le site de la Mairie) soit avant le vendredi 05 JUIN 2026 à 16h. Les réponses sont à adresser à Madame le Maire par voie postale ou par mail à l'adresse mairie@venanson.fr contre remise d'un récépissé de dépôt papier ou numérique.

Les candidatures seront étudiées en conseil municipal et feront l'objet d'un classement par ordre de priorité selon règlement des consultations. A l'issue, la commission attribuera le lot au candidat classé en première position.